



Handicap Auditif & Inclusion

‘Pour une meilleure inclusion des personnes sourdes et malentendantes dans notre société’

Appel à projets 2022

Fonds Jeanne & Pierre Beeckman, Fonds Denise Lenaerts & Fonds Martha De Baere

La Fondation Roi Baudouin veut donner aux acteurs de terrain les moyens d'améliorer concrètement l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes.

Une participation totale et entière à la vie en société des personnes avec un handicap auditif est clairement à l'agenda de la société et plus particulièrement dans les associations du secteur du handicap sensoriel mais les défis restent nombreux.

Au-delà des aides et supports classiques aux personnes sourdes et malentendantes, de nombreuses initiatives originales et innovantes sont menées avec succès. Que ce soit à travers la mise en place de nouvelles technologies, de moyens pratiques originaux, des derniers outils d'enseignement ou de formation, de nouveaux moyens d'accessibilité, d'une communication facilitée, d'initiatives citoyennes diverses, ...

La Fondation Roi Baudouin veut encourager le développement des diverses prises d'initiatives nouvelles en faveur des personnes sourdes ou malentendantes et donner aux acteurs de terrain les moyens de les réaliser.

C'est dans cette optique que 3 Fonds gérés par la Fondation Roi Baudouin regroupent désormais leurs moyens afin de soutenir de façon importante les initiatives dans le domaine du handicap auditif. Les Fonds concernés sont le :

*Fonds Jeanne & Pierre Beeckman
Fonds Denise Lenaerts
Fonds Martha De Baere*

A qui s'adresse cet appel ?

Aux responsables d'initiatives en provenance du secteur du handicap sensoriel ou d'associations en dehors du secteur du handicap qui veulent faire de l'inclusion des personnes avec une déficience auditive un point fort d'attention.

Faciliter les gestes du quotidien des personnes avec un handicap auditif, concrétiser leur inclusion, y sensibiliser la société, améliorer la participation,

Tant que votre projet vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes sourdes ou malentendantes, il entrera en ligne de compte pour l'appel groupé « **Handicap Auditif & Inclusion** ».

Critères de participation

- Les candidat-e-s doivent être actif-ve-s au sein d'associations sans but lucratif qui disposent de la personnalité juridique ou d'associations avec but lucratif mais à caractère social situées en Belgique. Ces associations doivent être actives dans le domaine du handicap auditif ou œuvrer à la sensibilisation à l'inclusion des personnes avec une déficience auditive. Le projet doit être développé en Belgique. Les organisations à caractère commercial ne seront pas retenues.
- Le projet doit être pertinent par rapport aux objectifs de l'appel.
- Le projet doit être en phase de préparation ou de démarrage au moment de la clôture de l'appel et ne peut en aucun cas déjà être clôturé à cette date (15/6/2022).

Pratiquement

- Les candidat-e-s doivent remplir **un dossier de candidature en ligne via le site** de la Fondation Roi Baudouin.
- Le soutien demandé par candidat ne peut dépasser le plafond de **10.000 euros**.
- Afin d'améliorer **l'accessibilité à l'information** concernant cet appel et l'introduction d'un dossier de candidature, le site web de la Fondation propose désormais **une vidéo en langue des signes** qui présente l'information pratique pour l'appel.
- Pour les porteurs de projet avec **une déficience auditive** qui veulent entrer une demande et éprouvent des difficultés à compléter le dossier de candidature en ligne, Monsieur André Lathouwers, lui-même porteur d'une déficience auditive, est à leur disposition pour une aide pratique. Ces porteurs de projet peuvent faire appel **gratuitement** à son aide pour compléter leur dossier et peuvent prendre contact avec M. Lathouwers en direct :
 - o via l'adresse mail: andre.lathouwers@gmail.com
 - o via Whatsapp ou sms au numéro 0498/86 75 00 (un appel vidéo est aussi possible via Whatsapp)

Dans sa sélection, le jury sera particulièrement sensible aux points suivants :

- **la plus-value du projet** (mesurée e.a. par la nécessité du projet pour le public cible,

l'approche concrète et pratique, le nombre de personnes bénéficiaires du projet, le caractère durable du projet, un changement de comportement ou d'attitude de tiers à l'égard du public cible ...).

- **la qualité de la mise en oeuvre du projet** (mesurée e.a. par l'attention portée à l'analyse des besoins du public cible, l'adéquation des moyens utilisés pour répondre à ces besoins, la précision et la fiabilité du plan financier, le réalisme du calendrier, l'évaluation et le suivi du projet...)
- **les garanties de continuité du projet** (offertes e.a. par la mise sur pied de partenariats ou au contraire par la petite échelle du projet permettant un développement autonome, la promotion du projet...)
- **l'implication du groupe cible dans le projet**
- **l'originalité du projet, l'approche créative et/ou l'aspect novateur**
- **l'effet multiplicateur du projet** (entraînant e.a. un changement positif dans la structure ou l'organisation de l'association, d'autres projets au sein ou en dehors de l'association, la reprise du projet par d'autres (valeur exemplative du projet), ...)
- **la collaboration entre le secteur des personnes porteuses d'un handicap auditif et d'autres** est un plus.

Planning:

Lancement appel : 7 mars 2022

Clôture : 15 juin 2022

Jury: 12 septembre 2022

Annonce: semaine du 12 septembre 2022

Contact:

Information générale - Contactcenter : 02-500 45 55 - contactcenter@kbs-frb.be

Information spécifique – Isabelle Swolfs : 02-549 03 05 – swolfs.i@mandate.kbs-frb.be